

la tribune

Défait 10-5, les Expos reculent à cinq matchs de la tête

D1

Baie-Comeau sur un pied de guerre

□ Les débardeurs refuseront de décharger les BPC

par André BELLEMARE
BAIE-COMEAU (PC) — Les citoyens de Baie-Comeau sont partis en guerre contre la volonté du gouvernement d'entreposer les BPC de Saint-Basile à Manic 2, une trentaine de kilomètres au nord de la ville.

Les débardeurs affiliés à la CSN ou à la FTQ paraissent bien décidés à laisser moisir dans le navire la cargaison de conteneurs de déchets toxiques en provenance de l'Angleterre ou d'ailleurs, dont le gouvernement Bourassa cherche désespérément à se débarrasser.

Le Nadezhda Obukhova, le navire soviétique qui transportait les BPC de Saint-Basile-le-Grand et qui n'a pu décharger sa cargaison à Liverpool, en Grande-Bretagne, a repris la mer hier et fait maintenant route en direction du Canada, toujours avec les 1500 tonnes de BPC à son bord.

Les mouvements syndicaux et sociaux, les différents organismes et les citoyens de Baie-Comeau se remettaient à peine, hier, du choc qu'ils ont subi mercredi soir, quand ils ont appris que ces fameux déchets dangereux de Saint-Basile dont personne ne veut prendraient le chemin de leur région, sur un terrain d'Hydro-Québec, au barrage de Manic 2.

Une grande réunion de stratégie et de plan d'action est prévue lundi, à 14 heures, où on attend des représentants de tous les organismes de Baie-Comeau.

Pendant ce temps, le maire Roger Thériault tentait d'expliquer devant les journalistes qu'il avait fait de son mieux face à l'exigen-

ce du gouvernement. Appréhendant le pire, il a lancé un appel au calme et invité ses concitoyens «à s'informer adéquatement en participant aux séances d'information qui se préparent pour les prochains jours».

Bulletin spécial

La plupart des gens se demandaient hier «pourquoi le gouvernement québécois et les autorités de la ville de Baie-Comeau et de la municipalité régionale de comté (MRC) Manicouagan avaient conclu cet accord dans le secret, sans consultation aucune».

«C'est bizarre que l'on ait interrompu le match de baseball, mercredi soir à la télévision, pour nous informer de cette nouvelle. Auparavant, nous n'avions jamais entendu parler de faire venir ces matières toxiques près de Baie-Comeau», racontait Sandra Morin.

Dès que la nouvelle s'est répandue, plusieurs personnes se sont retrouvées devant l'hôtel de ville pour manifester leur désaccord.

Hier matin, la station radio-phonique CHLC a reçu plusieurs appels de gens qui ont dénoncé cette décision du gouvernement. Pour sa part, la ministre de l'Environnement Lise Bacon a été huée sur le perron de l'hôtel de ville de Baie-Comeau, mercredi soir, avant sa conférence de presse.

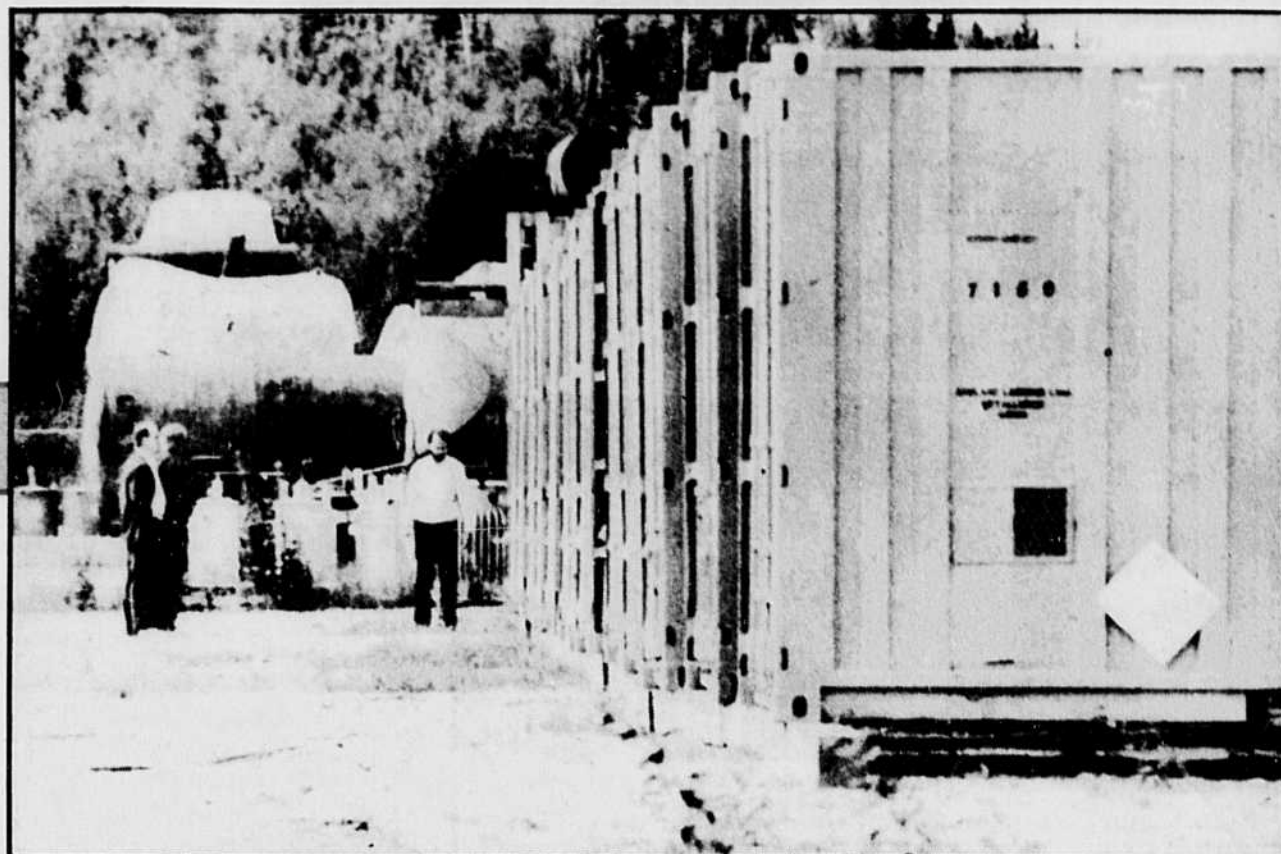
En se promenant dans la ville, hier, il semblait que seuls le maire Roger Thériault, de Baie-Comeau, et les maires de la MRC ne s'opposaient pas à l'entreposage de ces matières dangereuses à proximité de la ville.

Or, en conférence de presse, le

maire Thériault a réagi au tollé de ses concitoyens en affirmant qu'il ne voulait pas lui non plus des BPC de Saint-Basile mais qu'il ne pouvait s'opposer à la décision du gouvernement.

La présence d'un agent de sécurité d'Hydro-Québec à la porte d'entrée du terrain clôturé, à moins d'un kilomètre au nord de Manic 2, indique que l'endroit est dangereux.

Autres informations
B1 et C7



Ce site d'entreposage situé à Manic 2 et appartenant à Hydro-Québec doit recevoir les BPC de Saint-Basile refusés en Angleterre. L'arrivée des produits contaminés est prévue pour le 28 août.

Asbestos veut recevoir la 1ère usine de recyclage des déchets

par Michel MORIN
ASBESTOS — Pendant que les BPC du Québec jouent au ping-pong, que l'importation des déchets américains fait monter aux barricades la population et que la gestion des rebuts pose toujours problème, la ville d'Asbestos annonce la construction d'une usine de valorisation des déchets domestiques.

Le projet, puisqu'il en est toujours à ce stade, nécessitera des investissements de 80 millions \$ et créera 140 emplois bien rémunérés. Soutenue essentiellement par l'entreprise privée, la construction de l'usine, érigée dans le parc industriel, ne démarrera pas avant deux ans.

Ce délai est nécessaire pour que la ville d'Asbestos puisse d'abord obtenir l'aval de sa population. Par la suite, les travaux conduisant à la pose des infrastructures, dans le parc industriel, pourront débuter. Pendant ce temps, les promoteurs tenteront d'obtenir auprès des diverses municipalités l'assurance d'un approvisionnement soutenu, c'est-à-dire les déchets domestiques générés par une population de 450 000 personnes.

Hier, lors de l'annonce préliminaire de ce projet, le maire André Bachand d'Asbestos a insisté pour dire qu'aucun déchet toxique ni BPC ne sera dirigé vers cette nouvelle usine.

«Non, Asbestos ne deviendra pas la poubelle du Québec. Par contre, la ville peut devenir le plus gros bac de récupération de la province et je suis bien d'accord avec cette idée», de dire André Bachand.

L'usine de valorisation des déchets domestiques d'Asbestos serait la première du genre à être érigée au Canada, la deuxième au monde après celle du Delaware, aux États-Unis. Les promoteurs privés du concept, des investisseurs regroupés au sein d'un holding portant le numéro 2158-4800 Québec Inc., disent posséder tout le financement nécessaire pour mener à terme le projet.

Sérieux et clair

«Nous disposons de tout l'argent voulu pour construire cette usine», rétorquera le président de cette compagnie à numéro, Roland Gingras. «J'ai même personnellement signé des contrats avec deux grosses firmes de Montréal, spécialisées dans la construction de projets d'envergure. Si tout était prêt aujourd'hui à Asbestos, les travaux pourraient débuter demain matin. C'est sérieux et

aussi clair que ça.»

Selon le directeur du projet, le professeur Henri Garneau de l'Université de Montréal, une somme de 4,1 millions de dollars de déchets domestiques par jour. Des débris (papier, verre, métaux ferreux, restants organiques, aluminium) qui peuvent et qui doivent être recyclés.

«Lorsque votre sac vert aura été traité à l'usine de valorisation, 92 pour cent de son contenu aura été recyclé et pourra être utilisé à d'autres fins, soutient le

présentent pas un problème, mais la construction se fera dans le secteur boisé du parc industriel, à trois quarts de mille de la plus proche résidence», a expliqué M. Bachand.

Evidemment, les promoteurs de l'idée savent que la partie n'est pas gagnée. De leur côté, les autorités municipales devront convaincre leur population que le projet ne présente aucun risque. Ils comptent d'ailleurs rencontrer les représentants de tous les organismes sociaux avant de tenir des assemblées d'information sur

le sujet.

«S'il faut aller au Delaware avec certains intervenants, nous irons», a assuré le maire d'Asbestos.

Quant au bassin de population que pourrait desservir l'usine de valorisation des déchets domestiques, il serait composé de toutes les municipalités depuis la frontière canado-américaine jusqu'à la région de Trois-Rivières.

Et pas question d'accepter les déchets domestiques provenant des États-Unis, jurent les responsables.

S'ils veulent éviter le congédiement

Les 11 postiers devront avoir de bonnes raisons

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE — A moins d'avoir de très bonnes excuses à présenter, ce sont onze postiers de Sherbrooke (douze, selon le décompte syndical) qui seront congédiés par la Société canadienne des postes.

Telles sont les précisions apportées, hier matin, par la porte-parole de la société, Mme Hélène Barnard, qui, depuis le début du conflit, a quitté Québec pour établir ses quartiers généraux au bureau de poste central du 50 Place de la Cité.

Hier, la société postale a nuancé un peu sa position face aux travailleurs qui ont ignoré ses ordres de retour au travail et poursuivi le débrayage illégal mis de l'avant dans la nuit de lundi à mardi.

Alors que la veille, elle annonçait le congédiement sans autre forme de procès des travailleurs rebelles, elle avouait maintenant son intention de respecter à la lettre la convention collective.

«Comme l'explique Mme Barnard, la convention prévoit une procédure stricte dans un tel cas.»

Ainsi, des lettres ont été remises, hier soir, à onze postiers sherbrookoïses. Dans ces lettres, la Société les avise qu'ils sont suspendus indéfiniment et qu'ils sont convoqués à une entrevue.

Lors de cette entrevue, ces travailleurs devront expliquer pourquoi ils ont ignoré les multiples ordres de retour au travail.

«Nous voulons donner la chance au cœur... Ils devront par contre avoir de très bons motifs pour justifier leur absence du travail. Sans quoi, ils seront congédiés comme le prévoit le règlement», de spécifier Mme Barnard.

Ces entrevues devraient se dérouler au cours des prochains heures. Au plus tard, au début

de la semaine prochaine.

Puis, de souligner Mme Barnard, la Société rendra sa décision. Selon la convention, l'employeur dispose de dix jours après la faute pour imposer sa sanction. Dans ce cas-ci, il a donc jusqu'au vendredi 25 août pour décider du sort de ces onze travailleurs.

Tolérance

«Nous ne pouvons pas tolérer de débrayages illégaux», a indiqué Mme Barnard.

Interrogé sur la pertinence d'une telle sévérité dans un contexte de tension tel que vécu aux Postes, Mme Barnard ne sourcil le pas.

«Comme employeur, on ne peut tolérer l'illégalité... Ces travailleurs ont été avertis plusieurs fois d'entrer au travail. Ils savaient ce qu'ils faisaient lorsqu'ils ont pris leur décision. Ils doivent maintenant vivre avec les conséquences.»

Par ailleurs, Mme Barnard a blâmé l'exécutif syndical. Elle lui reproche de ne pas avoir collaboré avec l'employeur et fait en sorte que la situation se détériore durant deux jours.

«C'est devant le refus de collaborer du syndicat que nous avons décidé de passer par dessus lui et de nous adresser directement aux employés. Nous avons d'abord donné des avis dans le livre d'ordres internes, un livre que les employés doivent consulter à tous les jours. Puis, nous avons donné des avis verbaux. Enfin, nous avons adressé des lettres à chaque employé. Dans ces lettres, il était clairement dit que l'employé devait entrer au travail, sinon il devenait passible de congédiement. On ne pouvait être plus clair...»

«La Société des postes ne respecte rien» **A3**



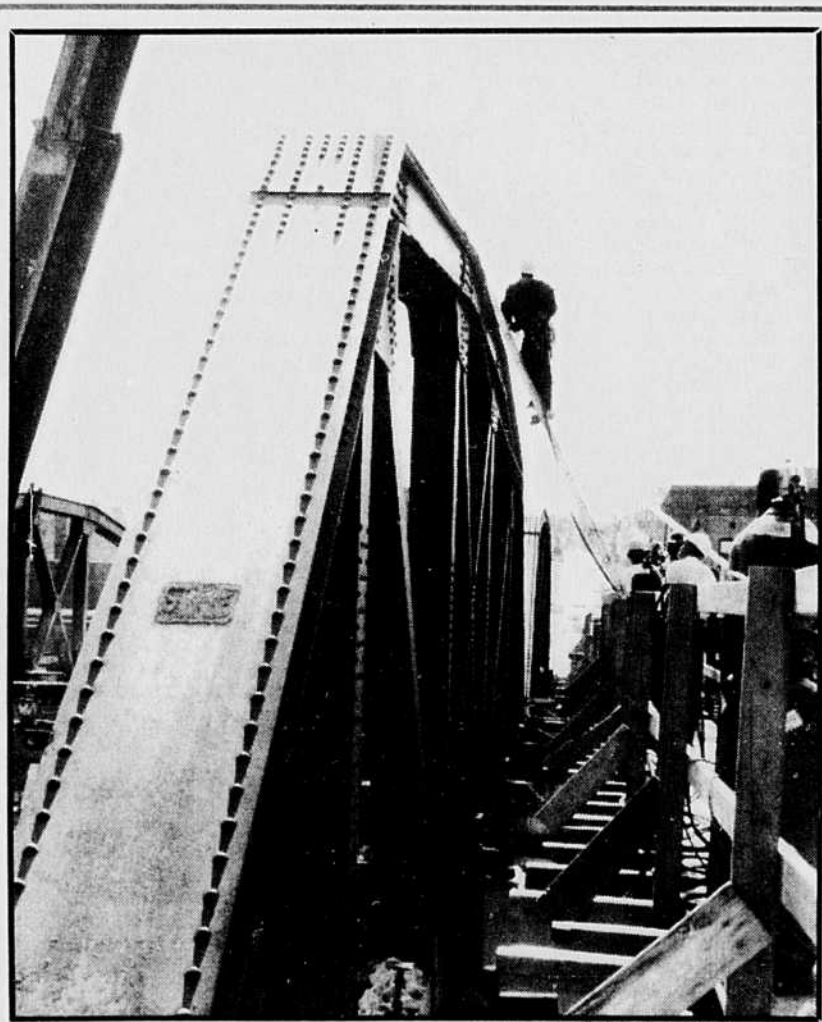
Le maire André Bachand

professeur Garneau. On peut brûler le papier et le plastique pour produire de l'électricité ou pour en faire de la pâte industrielle. Le verre est brisé en fines particules et on peut en faire de la fibre de verre ou des tuiles de salles de bain. Les déchets de cuisine sont mêlés avec du purin de porc, du bran de scie, du lait de luzerne et avec les surplus des grands magasins. Tous ces ingrédients produisent un excellent compost organique très en demande sur le marché.»

Voyage aux É.-U.

Le maire Bachand s'est même rendu aux États-Unis, il y a quelques semaines, pour voir de ses propres yeux le fonctionnement de l'usine exploitée par la compagnie Delaware State Management.

«C'est assez impressionnant et ça fonctionne sur des roulettes. Evidemment, je ne peux pas dire que ça sent les fleurs à l'intérieur de l'usine. Mais à 300 pieds de là, on ne décelé aucune émanation. Et ici à Asbestos, les gens n'ont pas à s'inquiéter. Non seulement les odeurs d'une telle usine ne re-



Après les travaux de démolition menés hier, seules les arches de la partie centrale du vieux pont Aylmer, au centre-ville de Sherbrooke, tiennent toujours en place.

La vieille dame de fer laisse tomber son habit

A3

LA MÉTÉO

(230e jour de l'année)
 Beau: 7 à 21 C
 Lever du soleil: 5h51
 Coucher du soleil: 19h50
 Demain: beau.
 Détail: page B-5

COMMERCE

Positions claires réclamées par les fruiteries

A2

ARTHABASKA

1000 emplois au centre commercial de 100 boutiques

A8

INDEX

Arts: page D-5
 Carrières et professions: page A-8
 Décès: page C-7
 De tout et de tous: page B-5
 Économie: page B-7
 Petites annonces: page C-1
 Sports: page D-1
 Vivre: page B-4

TAUX DE FINANCEMENT DISPONIBLE

8.9%

* Pour les 12 premiers mois sur un financement de 48 ou 60 mois.

ECONAUTO



2615, rue King ouest,
 Sherbrooke, 566-5322

3418

Les fruiteries réclameront des engagements clairs durant la campagne électorale

«L'ère des manifestations pacifiques est terminée»

par André LAROCHE

SHERBROOKE — L'injonction émise par la Cour supérieure du Québec contre Le Végétarien de Sherbrooke cette semaine aura fait déborder la coupe des fruiteries du Québec. Après trois ans de commissions parlementaires, elles entendent profiter de la présente campagne électorale pour obtenir des engagements clairs du prochain gouvernement.

«L'ère des manifestations pacifiques est terminée», a lancé Jean-Louis Falardeau, vice-président de l'Association provinciale des Fruitiers du Québec (APFQ). «Nous dévoilerons mercredi prochain une stratégie pour forcer les députés à prendre clairement position au cours de la campagne électorale.»

La Cour supérieure de la province a émis mardi une injonction permanente contre le propriétaire des fruiteries Le Végétarien de Sherbrooke et de Magog, Michel Lapierre, pour lui interdire d'exploiter ses commerces avec plus de trois employés au cours de la journée de dimanche.

Pour protester contre cette injonction, Lapierre a invité le ministre du commerce, Pierre McDonald, et les députés libéraux locaux à venir expliquer cette loi lors d'une épulchète de bié d'Inde, dimanche, à 14 h 30, organisée sur les stationnements de ces deux commerces sherbrookoïses. «Nous allons voir s'ils ont des explications à fournir sur les injustices de cette loi sanctionnée par leur gouvernement», d'affirmer Lapierre, également secrétaire-trésorier de l'APFQ.

La loi 59 sur les heures d'affaires des établissements commerciaux comporte 19 exemptions, mentionne-t-il. Ces «trous» léga-

lisent l'ouverture de fruiteries «semblables au Végétarien» dans des marchés publics des banlieues de la métropole et de la capitale provinciale. «Suis-je coupable d'être commerçant à Sherbrooke», a soulevé Lapierre.

Lapierre en veut également aux dispositions légales qui permettent la vente de bière, de croustilles, de pâtisseries et toute la gamme de «menus articles» vendus dans les pharmacies actuelles. «En quoi ces produits sont-ils plus essentiels et plus sains que les fruits et légumes?»

Le commerçant magogoïse estime que les 80 fruiteries de l'APFQ possèdent un niveau de vente de 200 millions \$ dans un marché alimentaire québécois de huit et dix milliards \$. «Cela ne devrait faire mourir personne», dit-il pour répliquer aux arguments de concurrence déloyale lancés contre les fruiteries.

Les gérants des trois établissements prévoient couper 400 heures de travail pour se plier aux exigences de la cour.

La succursale de Magog pourra demeurer ouverte toute la fin de semaine en vertu d'une exemption de la loi à l'endroit des zones touristiques. Ce commerce devra toutefois se conformer à la décision de la cour à compter du 30 septembre.

Marchand de Lennoxville mécontent d'avoir été forcé d'ôter ses affiches anglaises

par Yvon ROUSSEAU
LENNOXVILLE — M. Léo-Paul Valcourt, marchand de Lennoxville, a été forcé d'enlever les affiches unilingues anglaises, à l'extérieur de son établissement commercial, situé au 233 rue Queen, à la suite d'une mise en demeure qui lui a été servie par la Commission de protection de la langue française.

mais pour ce parti tant qu'il ne changera pas son chef», a-t-il lancé.

Les affiches de M. Valcourt étaient les suivantes: Coin Center, Leo Antique, Gift Shop & Antiques, et Come In, we're open.

«Un lettre sous pli recommandé, datée du 9 août 1989, mentionnait que M. Valcourt ne s'était pas conformé à l'article 205 de la Charte de la langue française et qu'il risquait des amendes pouvant aller jusqu'à 5750 \$, s'il continuait d'afficher dans les deux langues, à l'extérieur de son commerce.

Des gros zéros

«Un gars qui ne peut pas prendre une décision, pour moi c'est un gros zéro et le premier ministre Bourassa aurait dû déclarer Lennoxville ville bilingue, compte tenu qu'on y compte une majorité d'anglophones», de poursuivre l'homme d'affaires.

M. Valcourt qualifie également la ministre Monique Gagnon-Tremblay de gros zéro, car elle n'a rien fait pour Lennoxville et parce qu'elle se contente d'assister aux réunions convoquées par Bourassa, sans y défendre sa région.

«J'ai le droit d'afficher en anglais à l'intérieur de mon commerce, mais ce n'est pas ce qui va inciter le touriste américain, collectionneur d'argent, à s'arrêter pour venir acheter chez moi», de poursuivre M. Valcourt. «Bourassa serait aussi bien de permettre l'affichage en anglais seulement dans les toilettes», dit-il encore.

Le commerçant soutient que personne des États-Unis ou de l'Ontario ne va vouloir venir investir au Québec, avec l'unilinguisme français, et que les vues grandioses du premier ministre face au libre échange sont des rêves irréalisables.

Regardant ses pompes à essence antiques, à l'extérieur de son commerce, M. Valcourt a commenté que fort heureusement qu'elles sont là, sans quoi les clients croiraient qu'il a fermé ses portes.



Léo-Paul Valcourt

«Pourtant, a-t-il souligné, 60 pour cent de la population de Lennoxville est anglophone et dans mon cas, la quasi totalité de mes clients étaient des touristes américains ou des Québécois s'exprimant en anglais». Il soutient qu'afficher en français ou ne pas afficher du tout va lui faire perdre sa clientèle, d'une façon ou d'une autre.

Fort mécontent contre le gouvernement Bourassa, l'homme d'affaires soutient que le premier ministre Robert Bourassa s'est fait mal à lui-même, aux anglophones et aux francophones, en ne prenant pas ses responsabilités sur la question linguistique au Québec.

«Je suis un libéral à 100 milles à l'heure, mais je ne voterai ja-

QU'EN PENSEZ-VOUS? Etes-vous d'accord avec la décision du gouvernement québécois d'entreposer les BPC à Manic 2?



Paulo Vallières Catherine Houle Alain Leclerc

Paulo Vallières, de Saint-Élie-d'Orford: «Non. On devrait ouvrir une usine pour les détruire au lieu de simplement les entreposer. Peu importe l'endroit, pourvu qu'il n'y ait pas de danger pour l'environnement.»

Catherine Houle, de Sherbrooke: «Il devrait construire une usine pour les exterminer et pas seulement les entreposer. Si les habitants de Manic 2 sont d'accord, il n'y a pas de problème.»

Alain Leclerc, de Eastman: «Oui, parce qu'il faut les entreposer quelque part. On doit cesser de les refiler ailleurs. Il est temps qu'on prenne nos responsabilités puisque ce sont nos cochonneries.»

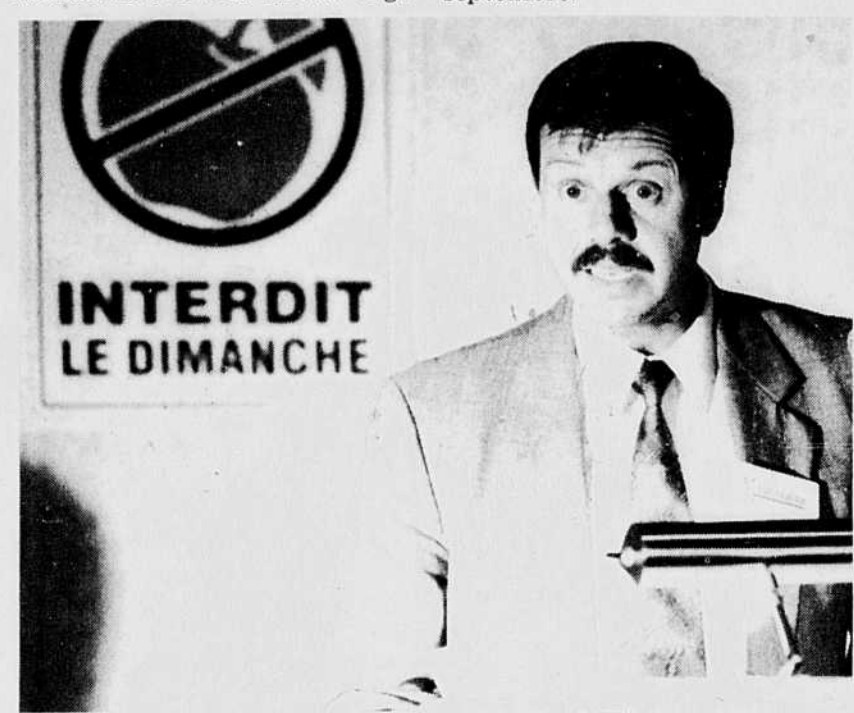
Julien Courtemanche, de Saint-Georges-de-Beauce: «Il faudrait s'occuper de nos déchets mais où, je ne le sais pas. Il est difficile de les exporter, alors il faudra régler le problème à un moment donné.»

Lucie Cloutier, de Sherbrooke: «Si ça donne des emplois aux gens d'ici, je ne vois pas pourquoi on ne les entreposerait pas au Québec. À Manic 2 ou ailleurs, je ne vois pas de différence.»

Sonia Plante, de Drummondville: «Je suis bien contente que ça ne soit pas chez nous! Je suis d'accord qu'on les entrepose à Manic 2 pourvu que ce ne soit pas dangereux pour la santé des gens.»



Julien Courtemanche Lucie Cloutier Sonia Plante



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire) Michel Lapierre, propriétaire des fruiteries Le Végétarien de Sherbrooke et de Magog.

Les cours reprennent lundi au Cégep de Sherbrooke

par Michel RONDEAU
SHERBROOKE — A 8 h 30 lundi prochain, le 21 août, les cours commenceront pour les 4950 étudiants du Collège de Sherbrooke.

Dès hier, le personnel du Collège faisait son entrée officielle en se réunissant lors d'un brunch qui a permis de rendre hommage à 12 nouveaux retraités et à 40 personnes qui célèbrent cette année leur 20^e anniversaire au service de l'établissement.

Le personnel et les collégiens trouveront d'ailleurs, dans plusieurs des pavillons, de nouveaux locaux pour les accueillir, car le Collège achève ces jours-ci des travaux de quelque 1,3 million \$, investis pour réaménager les locaux en fonction des besoins nouveaux. Le service de l'éducation des adultes, le secrétariat aux étudiants, un nouveau laboratoire de langues, divers groupes de professeurs et de professionnels occuperont, entre autres, ces nouveaux locaux.

Initiation

Lors des deux prochaines semaines, les collégiens trouveront une série d'activités communes et d'activités départementales qui

se dérouleront généralement entre 11 h 30 et 13 heures, à 16 h 30 ou en soirée afin de leur permettre de s'acclimater.

«Nous les attendons avec le sourire, dit le secrétaire général, M. Claude Courtemanche. Les activités leur permettront de se connaître, de se familiariser avec les programmes et de découvrir le Collège, ses lieux et ses services.»

Selon le secrétaire général, toutes les activités d'accueil sont centrées sur les relations humaines afin de permettre aux nouveaux venus de briser la glace.

Activités

L'organisation de ces activités est le fruit du travail du Collège et de l'Association des étudiants et étudiantes du Collège de Sherbrooke.

Au palais de justice

Accusé d'agression: évaluation psychiatrique

SHERBROOKE — Le juge Gérard Desmarais de la Cour du Québec a demandé au psychiatre-linguiste Pierre Gagné de faire une évaluation d'un homme de 37 ans, qui est inculpé d'enlèvement, séquestration, agression sexuelle et menaces de mort à l'égard de son épouse en instance de divorce, avant de statuer sur sa remise en liberté provisoire.

Il voulait savoir de quoi il en retourne de l'état d'esprit du prévenu non seulement en rapport avec cet incident mais encore d'une tentative de suicide par intoxication.

Son enquête en cautionnement s'est déroulée partiellement sous le couvert d'une ordonnance de huis clos pour faciliter le témoignage de la plaignante.

Le défendeur Jean Leblanc a plaidé que son client n'avait jamais eu de démêlés avec la justice, possède un emploi et pourra habiter pendant les procédures chez son père qui s'est engagé à s'occuper de lui.

Il a aussi invoqué la présomption d'innocence et le fait que la remise en liberté était la règle et la détention l'exception.

Le procureur Paul Crépeau a laissé le cautionnement à la discrétion du tribunal après avoir

insisté sur la protection de la victime alléguée.

On a appris que la police avait saisi les armes à feu de l'accusé lors de sa tentative de suicide et les a confiées à son père.

Me Leblanc a émis l'opinion qu'un encadrement de son client pourrait satisfaire les conditions de la sécurité du public.

Le juge Desmarais attend maintenant le rapport du Dr Gagné avant de se prononcer dans cette affaire.

Cet individu est soupçonné d'avoir proféré des menaces de mort à son épouse en instance de divorce le 7 août, de l'avoir enlevée, séquestrée et agressée le 10 et d'avoir causé des dommages à la voiture de son ami le 13 août.

La police l'avait conduit à l'hôpital au début de l'été pour intoxication à la boisson et aux médicaments après qu'il eût appris le départ de son épouse de la maison.

L'accusé est écroué depuis son arrestation concernant les incidents du 10 août.

Il s'est engagé hier à respecter toutes les conditions que le tribunal pourrait lui imposer y compris celle de ne pas communiquer avec la plaignante.

Inculpé de vol d'hosties et de vin à la sacristie

SHERBROOKE — Richard Plourde, âgé de 31 ans, a été inculpé hier d'un vol par effraction d'hosties et de vin dans la sacristie d'une église de Danville pendant la nuit.

Il a comparu devant le juge Gérard Desmarais de la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.

Le procureur Paul Crépeau s'est opposé à la remise en liberté provisoire du prévenu.

Plourde avait été libéré il y a

deux jours en marge d'une sentence de deux mois de détention imposée le 8 août pour une effraction et deux cambriolages dans une autre église alors qu'il se trouvait en liberté surveillée depuis le 29 août précédent.

Me Jean Leblanc a plaidé à cette dernière occasion que son client éprouve un problème de boisson et était errant.

Les dommages causés à l'église le 17 août sont estimés à 100 \$.

la tribune VOUS ENVOIE AU THÉÂTRE

Gagnez UN DES 10 FORFAITS SOUPER-THÉÂTRE pour 2 personnes

Ça va être ta fête!

de Renée Taylor et Joseph Bologna

Traduction et adaptation: Pierre Gobeil et Benoît Dumont
Mise en scène: Pierre Gobeil
Décor: Mario Bouchard
Production: Bernard-Y. Caza
Avec: Diane St-Jacques, René Lefebvre, Pierre Gobeil, Diane St-Jacques

JUSQU'AU 3 SEPTEMBRE

du Mardi au Vendredi 20h30
le Samedi 19h00 et 22h00

spéciaux pour groupes, salle climatisée

Comment participer:
1- Pour participer, il faut remplir correctement le coupon publié ci-dessous et le faire parvenir PAR LA POSTE.
2- Vous avez la chance de gagner un des 10 Forfaits «Souper Théâtre» pour 2 personnes d'une valeur de 88\$ chacun (Valeur totale des prix 880,00\$).
3- Deux noms seront tirés au hasard à tous les jours, commençant le 3 août 1989. Ces personnes se verront attribuer un forfait pour 2 personnes comprenant souper et théâtre.
4- La publication des gagnants débute le 27 juillet pour se terminer le 30 août (lundi) au vendredi. Les tirages auront lieu les 3, 10, 17, 24 et 31 août 1989. Les noms des gagnants seront publiés le lendemain du tirage.
5- Les tirages auront lieu à La Tribune et se feront parmi le courrier accumulé.
* Le règlement est disponible à La Tribune.

FORFAIT SOUPER-THÉÂTRE

Souper théâtre à la table d'hôte (15 services)
Valeur de 88,00 par personne (taxe et service inclus)
Valable jusqu'au 2 septembre 1989 inclusivement.

CONCOURS: "LA TRIBUNE VOUS ENVOIE AU THÉÂTRE"

La Tribune
C.P. 2450, Sherbrooke, Qc. J1J 4H3

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Code Postal _____ Tél.: _____

Abonné(e) à La Tribune... Oui Non

loto-québec		Résultats	
Tirage du 89-08-16			
	GAGNANTS	LOTS	
6/6	0	1 909 130,60 \$	
5/6 +	4	180 306,70 \$	
5/6	229	2 408,40 \$	
4/6	13 417	79,00 \$	
3/6	273 009	10,00 \$	
9-12-13-32-34-35			
No complémentaire 47			
VENTES TOTALES 15 494 672,00 \$			
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 4 300 000,00 \$			
Prochain tirage 89-08-19			

KAORI

Grillades à la japonaise (Les steaks sont si tendres qu'on peut les couper avec une baguette)

REPAS D'ANNIVERSAIRE

Pour votre anniversaire, venez à quatre ou plus. Les mets seront tranchés, coupés en dés et cuits devant vous et si vous avez vraiment besoin d'un couteau, nous vous l'offrirons également.

Le seul et unique restaurant japonais à Sherbrooke.

3200 King ouest, Sherbrooke.

Réservations: **567-3941**

LE BARON

King wellington

REDIGÉ EN COLLABORATION

Le lieutenant Michel Gascon, responsable de l'édition 1989 du tournoi de golf de la Sûreté du Québec de l'Estrie, ne doute pas un instant que l'événement atteindra le même succès que les années précédentes. Il a encore des billets pour ce tournoi qui aura lieu vendredi, le 25 août, au Club de golf de Sherbrooke.

Les profits de l'activité vont dans les coffres de la Fondation de la SQ pour les gens du 3e âge.

Si les promoteurs de centre-ville se cherchent une mascotte en chair et en os, ils devraient enrôler Denis Rodrigue qui raconte et chante sur tous les tons que son commerce a pignon sur rue au centre-ville de Fleurimont.

Les amis de Jean Fournier tiennent à lui rappeler que lorsqu'une cassette vidéo ne donne pas le résultat escompté, il suffit parfois de la rembobiner. A

essayer avant d'envoyer la machine chez le réparateur...
— O —
Guy Daigle a été impressionné tellement par la dernière éclipse de lune qu'il a décidé de s'adonner à l'astronomie théorique, pratique et expérimentale. Qui sait s'il ne découvrira pas une nouvelle planète?
— O —
Deux complices policiers invitent les clients de la Caisse populaire de Bromptonville à souhaiiter aujourd'hui un joyeux anniversaire à la jolie caissière Murielle Nicole. Sous secret policier, on ne dévoilera pas le nombre de printemps.

La Quotidienne

106-1001

CONCOURS "LA TRIBUNE VOUS ENVOIE AU THÉÂTRE"

TIRAGE DU 17 AOÛT 1989

Mme Mireille Vigneault
Rue Mailhot
Sherbrooke

Mme Linda Fontaine
Rue Laurier
Richmond

Reconstruction du pont Aylmer

La vieille dame perd son costume

par Jean PICHETTE
SHERBROOKE — Beaucoup d'animation sur le chantier du pont Aylmer, hier à Sherbrooke, alors que la structure métallique de la section est de l'ancien pont a été démontée, pièce par pièce. Seules les arches de la partie centrale du pont devaient témoigner, hier soir, de l'ancienne ossature qui trônait au-dessus de la rivière Saint-François.

Les nombreux curieux postés sur la rive est du cours d'eau séparent la ville de Sherbrooke en deux parties ont pu assister, toute la journée, aux opérations visant à faire disparaître le costume revêtu par la vieille dame de fer depuis une soixantaine d'années.

Pour faire place à un pont qui ignorera tout appât métallique, Marc-André Couture, responsable du chantier, a assuré la coordination des différentes étapes d'un élagage peu commun.

Des échafauds ont été placés de chaque côté de la structure, en matinée, pour empêcher son éventuel effondrement, une fois les opérations de découpage entreprises. Torches à la main, des hommes se sont alors attaqués au cisailage de ce monstre de métal. Parfois juchés sur des échelles montées sur la passerelle temporaire permettant aux ouvriers de circuler d'une rive à l'autre, ils ne semblaient pas inquiétés par le vide qui s'ouvrait sous leurs pieds.

Une fois les étincelles des torches terminées, deux grues assurent le déplacement, une par une, des pièces, mesurant jusqu'à 42 pieds de longueur. D'un poids de 8000 à 15 000 livres, ces débris sont alors déposés sur la plateforme d'un camion, qui les achemine chez un ferrailleur.

Si ce nettoyage ne constituait pas une étape particulièrement

délicate dans la construction du nouveau pont, il n'en a pas moins attiré le regard de nombreux curieux, visiblement impressionnés par le déplacement de ces énormes pièces, que les grues semblaient soustraire à la loi de la gravité.

Encore à faire

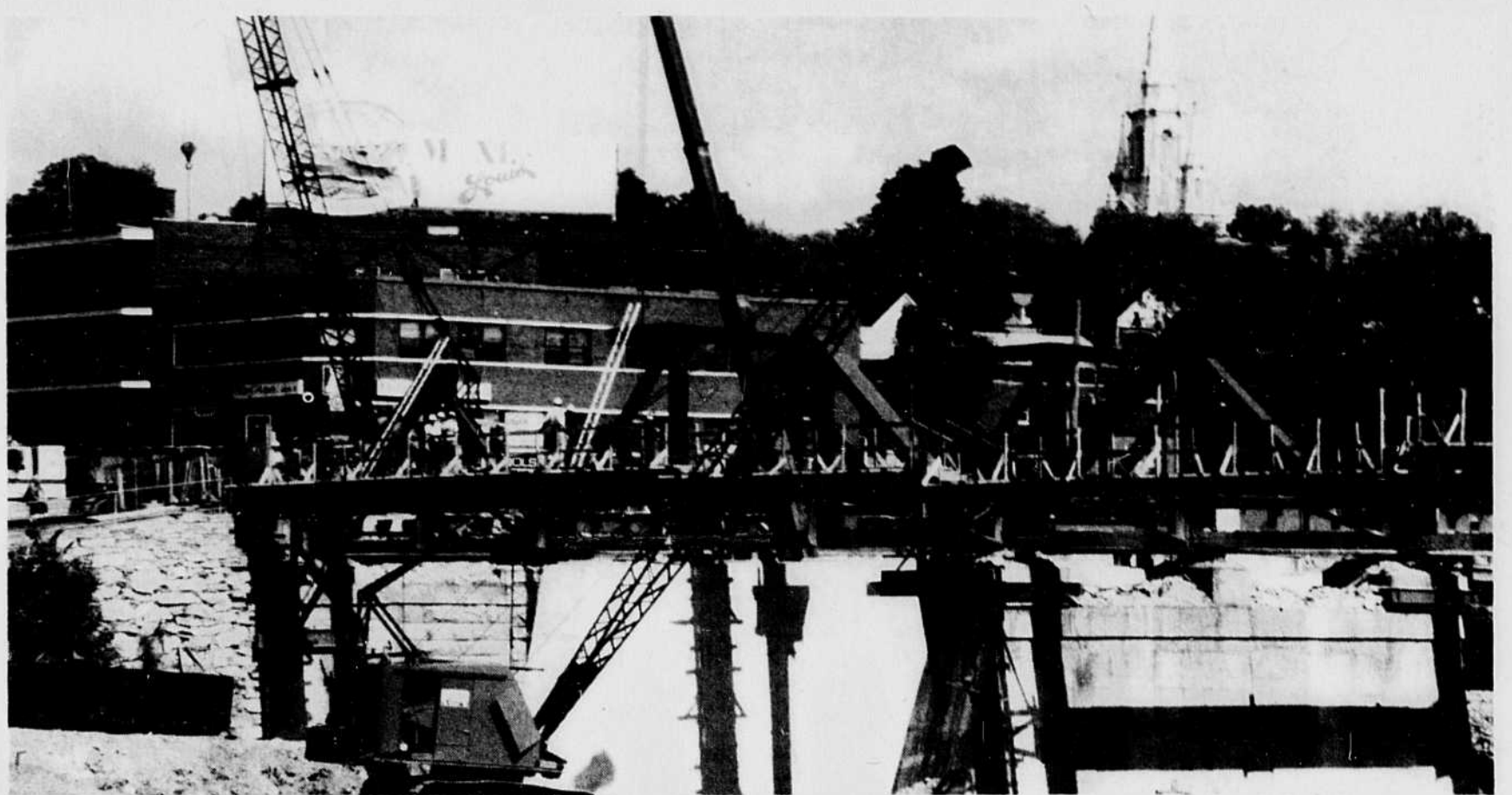
L'arche métallique située dans la partie centrale du pont ne sera quant à elle délogée que lorsque le pilier central sera complété, dans environ un mois. A ce moment, la troisième version du pont Aylmer ne subsistera que dans la mémoire des gens.

Mais d'ici là, bien du travail reste à faire. Les 52 pieux du pilier central seront ainsi enfoncés à l'aide d'une masse laissant inextinguiblement tomber ses 5 000 livres sur les pieux, jusqu'à ce qu'ils atteignent la profondeur désirée. Par la suite, les opérations menant au coulage du pilier central pourront être entamées.

Les ancrages destinés à soutenir l'empanchement de la culée, sur laquelle s'appuiera le tablier du nouveau pont, ont par ailleurs presque tous été fixés sur la rive ouest de la rivière.

Cinq des six ancrages, d'un diamètre de près de deux pouces chacun, sont déjà en place. Enfoncés dans le sol jusqu'à environ 130 pieds, ces ancrages traversent le roc sur une distance de 25 ou 30 pieds. Chacun de ceux-ci résiste à une poussée d'environ 75 tonnes. Le drillage du roc pour permettre l'insertion des six ancrages identiques, sur l'autre rive, commencera probablement la semaine prochaine.

Le nouveau pont, d'une longueur de 325 pieds et d'une largeur de 86 pieds et demie, devrait être complété le 9 octobre prochain, conformément à l'échéancier prévu.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Beaucoup d'animation sur le chantier de construction du nouveau pont Aylmer, hier, alors que les ouvriers s'affairaient à démonter une partie de l'arche métallique du vieux pont.

Denis Gagnon, vice-président du Syndicat des postiers, est en fureur contre Postes Canada

«Je ne suis pas surpris... Depuis le temps que je leur fais face»

SHERBROOKE (GF) — Denis Gagnon était en fureur, hier. Vice-président national du Syndicat des postiers du Canada, il se disait tout simplement dégoûté de la manière d'agir de la société postale.

«Ca me choque au plus haut point. Mais je ne suis pas surpris. Depuis le temps que je leur fais face...», lance-t-il en entrevue avec LA TRIBUNE, quelques instants avant de participer à une manifestation, en début d'après-midi, devant la résidence du surveillant à l'origine du présent conflit.

«Je suis en relations de travail du côté syndical depuis 1981. Dans ce domaine-là, tu fais face à des adversaires mais tu ne peux pas finir autrement que de développer un respect de la partie adverse. Et si tu ne partages pas les mêmes idées, au moins tu respectes avant tout la parole donnée. Là, avec eux, il n'y a plus de respect pour rien. Ils ne respectent pas la convention. Ils ne respectent pas leurs employés. Ils ne respectent personne», déplore-t-il.

Il rappelle qu'Elliott Clark s'était engagé à regarder avec le syndicat les irritants vécus à Sherbrooke. Maintenant, dit-il, non seulement M. Clark ne voudrait plus négocier mais la société a sorti à nouveau l'artillerie en annonçant le congédiement de onze (ou douze, selon la version syndicale) postiers sherbrookoïses.

«L'employeur veut tout sim-

plement nous sortir», constate-t-il.

Hier midi, toutefois, le syndicat recevait un appel de la secrétaire de M. Clark. Elle annonçait que M. Clark chercherait à entrer en communication avec M. Gagnon dans les prochaines heures. Au moment de mettre sous presse, il était impossible de savoir si le contact avait eu lieu et quel en était le résultat.

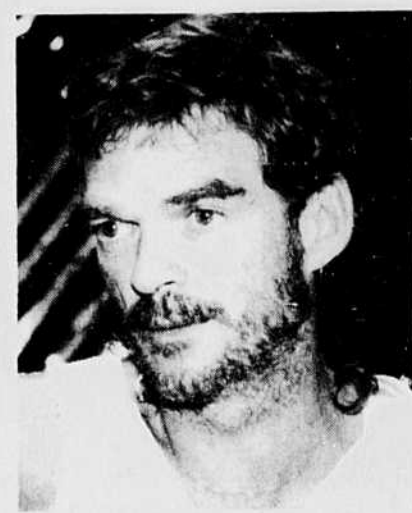
Légalité

Par ailleurs, selon M. Gagnon, Postes Canada n'aurait aucune chance d'obtenir le congédiement des travailleurs concernés. La société le saurait pertinemment mais poserait ce geste dans la foulée de sa «politique d'écoulement et de harcèlement».

«C'est jamais arrivé en deux cents ans d'histoire aux Postes. Ils seront jamais capables de congédier ces gens-là. Ils ne pourront pas le gagner devant un arbitre...», de déclarer M. Gagnon.

Il ajoute que les syndiqués qui seront congédiés ne peuvent se considérer en vacances payées.

Par contre, admet-il, ce salaire ne sera versé que dans plusieurs mois, voire années.



Denis Gagnon

En effet, si, parmi les 60 000 griefs qui attendent toujours d'être entendus aux Postes, ceux concernant les congédiements sont prioritaires, on en compte quand même plus de 350 de cette nature. Il s'agit de 130 griefs pour congédiement injustifié, au Québec seulement, et de plus de 220, en Ontario. Les cas des Sherbrookoïses risquent donc d'attendre longtemps.

«Ce qui se passe à Sherbrooke n'a rien d'exceptionnel. C'est partout pareil. C'est vraiment une situation explosive. Les gens vont finir par sortir...», de lancer M. Gagnon en déplorant que la société détourne les éner-

gies qui devraient être consacrées aux négociations pour les déplacer vers le processus des griefs à cause de congédiement.

Hier après-midi, une vingtaine de postiers dont M. Gagnon et le président de la section locale, M. Pierre Avard, ont manifesté à Rock Forest. C'est à cet endroit que demeure le surveillant Gaétan Grandchamp à l'origine du débrayage illégal.

Le syndicat, d'expliquer M. Avard, voulait que les voisins de M. Grandchamp le connaissent à sa juste valeur. Comme l'ensemble de la population, d'ailleurs.

«Des noms ont été donnés. Il fallait également que celui de M. Grandchamp soit connu. Qu'il assume sa part de responsabilité... Cet homme se spécialise dans les jobs de bras pour la Société canadienne des postes. Il l'a fait à Chicoutimi. Maintenant, c'est Sherbrooke», de déclarer M. Avard.

Des journalistes ont frappé à la porte de M. Grandchamp mais ce dernier n'a pas répondu à leur appel.

Le contrat de travail des postiers, des facteurs et des guichetiers est maintenant échu. Des négociations sont en cours. Avant d'avoir le droit de grève ou lock-out, les parties doivent d'abord terminer cette étape et celle de la conciliation avant d'obtenir le droit de grève, selon le Code canadien du travail. Une question de mois, encore.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

De lourdes sections du vieux pont avaient été sectionnées pour faciliter la démolition.

Faits divers

Encore un mois sur l'eau

SHERBROOKE (psj) — Après un gros mois d'opérations, la patrouille nautique de la Sûreté du Québec de l'Estrie n'a pas du tout l'intention de lever l'ancre.

Il lui reste un bon mois de boulot et d'après les statistiques déjà compilées, les interventions des quatre patrouilleurs de l'onde ont démontré la nécessité de cette unité.

Avec 111 heures de patrouille et une centaine de vérifications, les policiers ont servi 30 avertissements, rédigé 24 contraventions et distribué 44 collants servant en quelque sorte de certificats de bonne conduite et d'équipement adéquat.

Un conducteur de bateau seulement a été invité à souffler dans l'alcootest portatif. Il n'y a toutefois pas eu d'arrestation de conducteur de bateau pour facultés affaiblies. On peut sans doute y

Elle est de retour au bercail

L'adolescente de 15 ans, en fugue depuis un quinzaine, a finalement décidé de réintégrer son lieu d'hébergement, dans la soirée de mercredi.

Arrêtée une sixième fois

Pour la 6e fois depuis 1983, Métro Police Ascot-Lennoxville a dû procéder à l'arrestation d'une femme de 47 ans qui a de graves problèmes d'alcool et qui a la tendance de mettre le feu quand elle est ivre.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, la femme a mis le feu dans un conteneur à déchets en face de la conciergerie où elle habite, rue Down Circle, à Lennoxville.

La trappe menait à l'agence

A l'agence de voyages, il y avait des destinations pour tous les coins de la planète ou presque. Dans le logement contigu... il y

avait les effets de la publicité invitant les marins d'eau douce à modérer la levée du coude.

Au début de la saison, la SQ avait expliqué que les conducteurs de bateau surpris en état d'ivresse pouvaient encourir les mêmes peines qu'un automobiliste: forte amende, perte du droit de conduire un bateau et même l'emprisonnement.

Dans le cours de leur travail, les patrouilleurs nautiques ont procédé à 50 vérifications d'identité.

Les mêmes policiers, les agents Alphonse Couture, Pierre Mayrand, René Martel et Jean-Guy Boucher ont participé à un sauvetage et à trois dépannages.

La patrouille nautique est sous la responsabilité du sergent René Poirier, également responsable de l'Unité d'urgence de la SQ de l'Estrie.

Cette disparition avait fait l'objet d'un avis de recherches émis par la Police municipale de Sherbrooke et d'une publication dans le journal La Tribune.

Hier matin, l'enquêteur Mario Lebrun a procédé à son arrestation. Elle a été menée devant le tribunal pour être envoyée en thérapie.

Un des seuls moments de calme observés chez la femme, ces derniers mois, a été celui durant lequel une ordonnance du tribunal l'obligeait à aller prendre son médicament contre l'alcool au quartier général de Métro Police.

avait une trappe... qui menait à l'agence. C'est pas le bout du monde mais ça dépend du but recherché.

Les deux locataires ont enlevé le panneau de bois qui bouchait le conduit de la trappe et ils ont pénétré dans le commerce pour y voler des rouleaux de pièces de monnaie, raflant ainsi un montant de 200 \$. Puis ils ont refait le chemin en sens inverse.

Tout cela s'est déroulé dans un commerce de la rue Wellington Sud, dans le centre-ville de Sherbrooke.

Un vol sans trace d'effraction, ça limite les possibilités.

C'est ainsi que le sergent-détective Jean-Denis Plante et le détective Bertrand Fortier ont entrepris leur enquête à partir de l'attraction lunaire.

C'était l'attraction lunaire

L'attraction terrestre, c'est bien connu, force les gens à se mettre au régime de temps à autre. Quand tout devient trop pesant à traîner, il faut bien jeter un peu de lest.

Les policiers de Métro Police Ascot-Lennoxville ont reçu un nombre impressionnant d'appels dans la nuit de mercredi à jeudi.

Les gens vivant à Ascot, plus particulièrement dans le secteur rural, étaient inquiets de voir des

Hold-up dans un dépanneur

WOTTON — Un bandit solitaire a commis un vol à main armée, vers 19 heures hier, dans un dépanneur de la rue Gosselin, à Wotton.

Agé d'une vingtaine d'années, l'individu de taille moyenne, aux cheveux blonds et vêtu d'une chemise à carreaux, s'est emparé d'une somme évaluée à 700 \$. Il

Accident mortel près de Scotstown

SHERBROOKE — Un accident de la route a causé la mort d'une personne, en début de soirée hier, près de Scotstown.

Au moment d'aller sous presse, la famille n'avait pas encore été prévenue et la Sûreté du Québec

ne pouvait fournir aucun détail sur les circonstances du drame, les policiers qui ont effectué les constatations d'usage ayant immédiatement été appelés sur les lieux d'un autre accident, survenu aux limites du territoire, près de la Beauce.

ge. Ils n'ont pas frotté de bou-

le de cristal. Ils ont simplement

ouvert la trappe et suivi le con-

duit pour aboutir dans le loge-

ment.

Divers indices relevés sur les

lieux de même que l'interrogatoi-

re d'un premier et puis d'un se-

cond suspect ont finalement per-

mis de clore l'enquête. Le détec-

tive Guy Chouinard a également

apporté son coup de main à l'en-

quête.

Quant aux 200 \$, ils avaient

déjà été engloutis dans des jeux

électroniques... même si les deux

complices ont à peine un bout de

pain à se mettre sous la dent.

À l'Université de Sherbrooke

Le coût des permis de stationnement haussé à son tour

SHERBROOKE (MR) — Alors que le prix des permis journaliers est passé de 1,25 \$ à 1,50 \$ le 1er juin dernier, à l'Université de Sherbrooke, le coût des permis trimestriels sera porté de 25 \$ à 30 \$ et le prix des permis annuels, de 55 \$ à 65 \$, à compter du 1er septembre.

Ce sont les renseignements qu'a donnés, hier, le responsable de la sécurité et du stationnement de l'Université de Sherbrooke, M. Jean-Guy Gélinau.

Quant aux stationnements réservés, leur coût est passé de 155 \$ à 165 \$ annuellement.

«Nous essayons d'être justes», dit M. Gélinau, en indiquant que les personnes qui quittent en cours d'année se voient rembourser une partie du montant qu'elles ont déboursé pour le permis annuel. Par exemple, une personne qui quitterait en janvier se verrait rembourser 60 pour cent du coût et, à mesure que les mois passent, le montant du remboursement va en décroissant.

Il en va de même pour une personne qui acquiert son permis annuel quelques mois plus tard que la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. Par exemple, en janvier, le nouvel arrivant bénéficie d'une réduction de 25 pour cent du prix du permis annuel et, à chaque mois qui passe ensuite, un nouveau venu sur le campus paie de moins en moins cher son permis annuel.

De semblables formules existent aussi dans d'autres établissements. Par exemple, à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, une personne qui se procure un permis annuel après le début de la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs bénéficie en moyenne d'une réduction de quelque 5 \$ pour chaque mois déjà passé.

Il est assez difficile de comparer les coûts du stationnement dans les divers établissements. Par exemple, le permis journalier, à l'Hôtel-Dieu coûte plus cher qu'à l'Université, soit 2 \$ au centre hospitalier, en comparaison de 1,50 \$ à l'établissement universitaire.

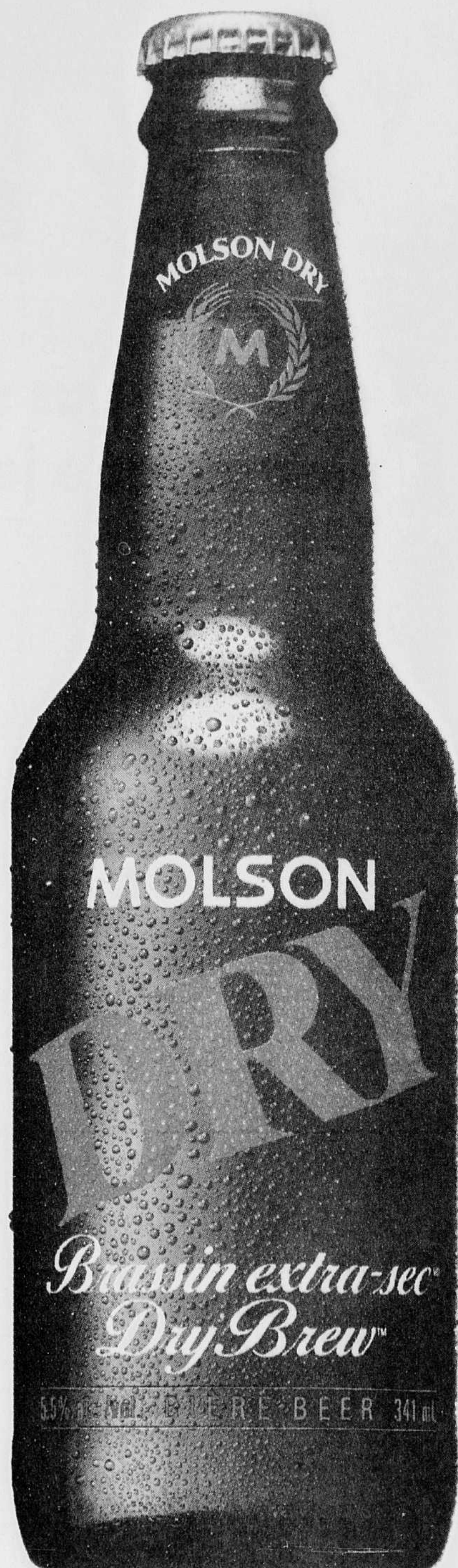
Par contre, le permis annuel est de 54 \$ à l'Hôtel-Dieu, en regard de 55 \$, et bientôt 65 \$, à l'Université de Sherbrooke.

Laval

Pour comparer les coûts avec d'autres établissements universitaires, disons qu'à l'université Laval, le stationnement ponctuel coûte 0,50 \$ l'heure ou 3 \$ par jour.

Le permis annuel, à Laval, est de 168 \$ dans les secteurs à proximité des édifices et de 122 \$ dans les secteurs éloignés.

Un coup de fil donné à tout hasard à l'Université du Québec à Chicoutimi et à l'Université du Québec à Trois-Rivières a révélé qu'on n'a pas à se procurer de permis de stationnement dans ces deux universités.



LE GOÛT DU CHANGEMENT.



... SANS ARRIÈRE-GOÛT.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Promoteur aux prises avec la municipalité à Magog

Application du zonage: le juge réfléchit

Les ambulanciers devraient être munis de défibrillateurs, selon le coroner Allen Fein

ASBESTOS — Des défibrillateurs portatifs devraient être fournis aux ambulanciers, qui pourraient ainsi porter plus efficacement secours aux victimes d'un arrêt cardiaque ou d'un autre accident cardio-vasculaire.

Telle est une des recommandations formulées par le coroner Allen Fein dans le rapport qu'il a rédigé à la suite d'une enquête sur le décès de M. Benoit Rousseau, survenu le 19 mai 1988 à Asbestos.

M. Rousseau qui était chez lui quand, ce jour-là, a fait une chute dans un escalier et ne respirait plus à l'arrivée du policier municipal Denis Hinse qui a essayé de le ranimer jusqu'à l'arrivée des ambulanciers qui, sans poursuivre les tentatives de réanimation faites par le policier, l'ont transporté au Centre hospitalier d'Asbestos où on est venu très près de le ranimer.

Selon le coroner qui a dit ne pas comprendre pour quelle raison les ambulanciers n'ont pas pris la relève du policier et qui a demandé au Conseil régional de la santé et des services sociaux d'étudier le dossier, M. Rousseau qui était âgé de 58 ans était le candidat idéal à une réanimation.

par Annie-Andrée ÉMOND
MAGOG — La Cour supérieure a pris en délibéré l'affaire opposant le promoteur magogois **Fernand Gagnon** et la Ville de Magog, au sujet de l'interprétation de la législation municipale sur le zonage du secteur où se trouve le 145 de la rue Lasalle.

L'avocat de la municipalité, Me Michel Pineault, stipule que la réglementation actuelle ne permet pas d'exploiter dans ce secteur résidentiel un salon funéraire ou un funérarium sans crématorium. Le propriétaire du 145 rue Lasalle à Magog, M. Fernand Gagnon, considère quant à lui que l'inspecteur municipal en bâtiments, Normand Audet, aurait dû lui émettre un permis de lotissement en vertu de la présente réglementation.

commerce funéraire à cet endroit. Le dépôt de la recommandation du CCU s'est fait le 31 janvier dernier.

Assemblée de consultation

Le 13 mars, l'administration du maire Paul-René Gilbert a donc déposé sur la table du conseil le projet de règlement. Cette assemblée a été suivie d'une autre de consultation auprès de la population. Les citoyens du secteur de la rue Lasalle avaient, à ce moment, démontré clairement le désagrément que la mise sur pied d'un funérarium causerait auprès de la population du quartier.

Les résidents de ce secteur ont, par la

suite, tenu une assemblée de quartier, le 22 avril, à laquelle assistaient quelques élus. Les discussions reflétaient alors la désapprobation face au projet de M. Gagnon.

L'administration magogoise s'est par la suite réunie le 24 avril. Aucun des élus n'a alors déposé l'avis de motion nécessaire afin de poursuivre les procédures pour l'amendement au zonage. Le projet avait alors été abandonné par la municipalité.

Refus de permis

Ce qui fait principalement l'objet du litige, c'est le refus de l'inspecteur municipal en bâtiment, Nor-

mand Audet, d'émettre un permis de lotissement à l'entrepreneur.

C'est donc contre Normand Audet, en

tant que fonctionnaire de la municipalité, que Fernand Gagnon a déposé sa poursuite en mandamus afin d'amener un juge à

forcer l'inspecteur à lui émettre le permis auquel il considère avoir droit en vertu de l'actuelle réglementation.

Kingsbury regagnera en deux ans les 9165 \$ investis pour acheter le réseau d'éclairage, assure le maire

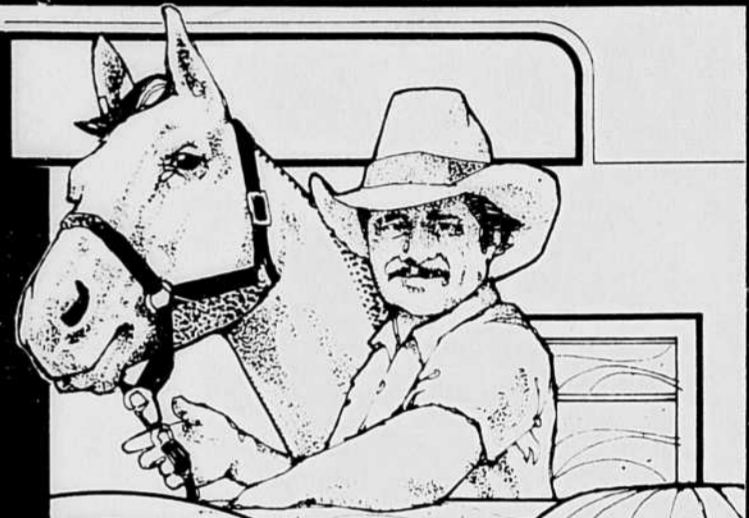
KINGSBURY — Selon le maire **Marc-André Pélouquin**, il faudra à peine deux ans à Kingsbury pour récupérer les 9165 \$ versés pour acheter d'Hydro-Québec le réseau d'éclairage des rues de la municipalité.

«Il nous en coûtait 639 \$ par mois pour éclairer nos rues. Il ne nous en coûte plus que 228 \$, soit une économie mensuelle de 411

\$», a-t-il souligné hier en révélant que le conseil municipal a donné le feu vert à la transaction lors d'une assemblée tenue la veille.

M. Pélouquin a déclaré que la transaction, rétroactive au 1er juillet, fait l'affaire et de la municipalité dont la facture mensuelle d'électricité diminue presque des deux tiers, et d'Hydro-Québec qui n'a plus à se préoccuper de l'entretien et de la réparation du réseau.

144e EXPOSITION AGRICOLE DE COOKSHIRE



PROGRAMME DES ACTIVITÉS

VENDREDI 18 AOÛT 1989

- 14h00: Tire de Poneys
- 18h00: Ouverture officielle
- 18h00: Inscription souque à la corde
- 19h00: Compétition souque à la corde hommes et femmes
- 20h30: Tire 3 et 4 roues

ATTRACTION SPÉCIALE CLASSE CONCESSIONNAIRE

- Tracteurs 4 roues
- Petits tracteurs 3 roues
- 21h30: Danse avec orchestre Lyndon Sheldon

SAMEDI 19 AOÛT 1989

- JOURNÉE DES ENFANTS À LA FOIRE**
ORCHESTRE TOUT L'APRÈS-MIDI
- 10h00: Jugement des animaux
 - 13h30: Démonstration de danse
 - 14h45: Spectacle de magie avec Benny Magic
 - 15h15: Parade des champions et des clubs 4-H
 - 16h00: Spectacle avec Eastern Townships Pipe Band
 - 18h00: Inscription tire de tracteurs de ferme
 - 19h30: Départ tire de 4X4
 - 21h30: Danse avec orchestre Mountain Dew

DIMANCHE 20 AOÛT 1989

- 10h00: Ouverture démonstration chevaux légers
- 10h30: Concours d'attelage de chevaux lourds
- 13h00: Parade des animaux et machineries agricoles
- 14h30: Démonstration de danse
- 15h30: Spectacle de magie avec Benny Magic
- 16h00: Spectacle avec Eastern Townships Pipe Band
- 16h30: Concours d'obstacles avec attelages de chevaux

HORAIRE DES JUGEMENTS

- VENDREDI 18 AOÛT 1989**
- 10h00: Cuisine Miel et érable Fleurs Légumes et fruits en conserve Fruits cultivés, grains et légumes Ouvrage de fantaisie Département des enfants et des hommes
 - 10h00: Jeunes éleveurs (expertise) 4-H
 - 10h00: Chevaux légers (expertise au licou)
 - 14h00: Chevaux légers 4-H
 - 16h00: Chevaux légers (classes costumées et d'obstacles).

- SAMEDI 19 AOÛT 1989**
- 09h00: Jeunes éleveurs (jugement et présentation)
 - 10h00: Bovins Holstein Bovins Ayrshire Bovins de boucherie Chevaux lourds Chèvres Chevaux légers
 - 13h00: Moutons Volailles



Assurance Lionel H. Pope Inc.
Roma Croteau, courtier d'assurance
.C.P. 400, 82 Bibeau, Cookshire, QC
JOB 1MO
Rés.: (819) 875-3276 Bur.: (819) 875-3784 (819) 875-5121

COOKSHIRE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COOKSHIRE
Maire: M. Guy Veilleux
Siège no 1: M. Marcel Shank
Siège no 2: Mme Lucette Mignault
Siège no 3: M. Yves Bibeau
Siège no 4: M. Rhéaume Beaudoin
Siège no 5: M. Gilles St-Laurent
Siège no 6: Mme Estelle Couture
Sec.-trés.: M. André Croisetière

390, rue Principale
Cookshire
Qué., JOB 1MO
Cookshire Tex
Manufacturiers de lainage de tous genres
(819) 875-3338
Roger Beaudoin, prés.

Restaurant
LA LANterne VERTE
Pizza - B.B.Q. - Spaghetti italien
365, rue Principale - COOKSHIRE
875-3147

Accomodation Lambert
l'accomodation
Ouvert de 7h à 23h
Lundi au Vendredi de 7h à 23h
Samedi et Dimanche
55, rue Parc - Cookshire, QC
(819) 875-5206
Jacinthe Lambert, Prop.
Club Vidéo - Photocopies - Centre de validation
Finition de photos - Bière & Vin

ATELIER DE RÉUSINAGE MOTEUR DES CANTONS
ATELIER DE MÉCANIQUE MOTEUR DIÉSEL
ANDRÉ ROBIDAS, Prop.
665, ROUTE 210, EATON CORNER, COOKSHIRE
Tél.: (819) 875-5636

Grondin & Lacroix
notaires
Cessionnaires des greffes de Me Laurent Dumont et de Me Émilien Larochelle.
Tél.: 875-3307

GenPak CANADA
345 Bibeau
COOKSHIRE

CENTRE DE RÉNOVATION COOKSHIRE INC.
840 CRAIGNORD COOKSHIRE
Tél.: (819) 875-3333
MAINTENANT AUX PROMENADES CRAIG
Unitotal

PAPETERIE et VARIÉTÉ ATELIER DU TROPHÉE INC.
Service d'imprimerie et de fournitures de bureau
MAINTENANT AUX PROMENADES CRAIG
• formules de tous genres • estampes de caoutchouc
• photocopies • circulaires et montages
CADEAUX POUR TOUTES OCCASIONS
860, rue Craig, COOKSHIRE 875-3285

TRANSPORT JEAN-GUY ROULEAU INC.
115, rue Curé Labrecque
COOKSHIRE
875-3862

MARCEL SHANK
REMBOURREUR
107, rue Shank, COOKSHIRE
875-3187
Aussi: dépositaire des matelas "Samuel"

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Démission à la Commission touristique de Magog
«Je ne veux pas d'un titre honorifique» — Denis Lacasse

par Annie-Andrée ÉMOND
MAGOG — «Actuellement il y a une épine dans le pied du développement touristique à Magog».

C'est ce qu'a déclaré le conseiller Denis Lacasse au lendemain du refus du maire, Paul-René Gilbert, d'accepter sa démission au titre de président de la Commission touristique de la municipalité.

«Lorsque j'accepte un titre, c'est parce que je suis prêt à assumer les fonctions qui l'accompagnent. Je ne veux pas d'un titre honorifique», déclare le conseiller Lacasse. Ce dernier dit se sentir exclu de toute négociation ou de tout plan d'action touristique alors qu'en tant que président de



Denis Lacasse

la Commission il devrait être le premier informé.

En plus d'avoir l'impression de «ne pas être dans le décor» le conseiller Lacasse a également l'impression qu'il ne se passe pas grand-chose du côté du développement touristique magogois. Pourtant Denis Lacasse affirme avoir à cœur le développement

de l'industrie touristique magogoise.

Le conseiller qui occupe le poste de président de la Commission depuis maintenant un an déplore de ne jamais avoir été invité à assister à une réunion avec les intervenants du milieu. Outre le conseiller, seul le maire Gilbert siège à cette commission.

Prochaine rencontre

Le conseiller Denis Lacasse, qui laisse pour l'instant sa démission en suspens, a accepté de rencontrer le maire Paul-René Gilbert avant de rendre effective sa décision. Cette rencontre devrait avoir lieu au début du mois de septembre prochain.

Lors de cette rencontre, Denis Lacasse espère connaître le rôle exact d'un président de commission. «Je veux tenir un rôle actif, avoir une certaine influence puisque j'ai à cœur le développement touristique», précise ce dernier. Il fait également référence à ses droits de parole et de regard qui lui sont souvent substitués au profit du premier homme de la municipalité, le maire Paul-René Gilbert.

Pour l'instant, les fonctions de Denis Lacasse se limitent à la promotion et à la gestion de la Maison du tourisme alors que ses homologues présidents de comités ou commissions sont toujours les premiers consultés avant la prise d'une décision.

Ce que désire M. Lacasse se résume à avoir droit d'analyse et de regard sur les différents dossiers d'implantation touristique.

«Je ne veux pas que Magog devienne un nouveau Old Orchard. Nous avons des normes d'établissements qui sont invitant pour les éventuels investisseurs et lors du Sommet de 1990 nous poserons de nouvelles actions encore plus concrètes qui feront que la région Magog-Orford se démarquera». C'est sur cette note plus optimiste qu'a conclu le conseiller.

Feux de circulation contestés à l'angle de Main et St-Jacques

par Christian CARON

COATICOOK — Malgré un certain mécontentement des automobilistes, malgré certaines lettres provenant de contribuables, le conseil de la Ville de Coaticook demeure sur sa position: un feu de circulation sera définitivement installé à l'intersection des rues Main et Saint-Jacques, et ce d'ici quelques semaines.

Le conseil de ville a effectivement reçu des lettres récemment de citoyens désirant maintenir le

panneau de signalisation «arrêt-stop» plutôt qu'un feu de circulation dans ce secteur de la ville de

Coaticook. Les gens estiment que la circulation se fait ainsi plus rapidement sans entraîner de désavantage pour les automobilistes. Bref, ils ne souhaitent pas le retour d'un feu de circulation. Entre temps, un panneau de signalisation d'arrêt est installé à cette intersection depuis près de huit semaines.

A ce sujet, le conseil de ville a été clair; il n'est pas question de soulever à nouveau un débat autour d'un feu de circulation. On se rappellera que l'application d'un tel système avait provoqué bien des remous, il y a quelques années, à l'intersection des rues Child et Main.

Selon le maire André Langevin, la circulation, dans ce secteur, est importante au point de justifier l'installation d'un feu de circulation.

La circulation de véhicules

lourds est particulièrement présente aux heures de pointe. Toujours selon le premier magistrat, il faut protéger la sécurité des piétons et faciliter le déplacement des automobilistes, dont les touristes, en période estivale.

C'est après une consultation avec ses directeurs de services que le conseil de ville en est venu à cette décision.

L'implantation d'un nouveau système de feux de circulation était devenue nécessaire, l'autre étant en place depuis plus de 45 ans. Un système devenu désuet et dont les pièces de rechange étaient de plus en plus rares.

Le prochain feu de circulation sera en place d'ici peu et nécessitera un investissement de 30 000 \$. Il s'agit d'un feu de circulation de même type que celui installé à l'intersection des rues Main et Wellington.



(Photo La Tribune par Christian Caron)

Il en coûtera 30 000 \$ pour l'installation des feux de circulation à l'angle de Main et Saint-Jacques, à Coaticook.

POMMES
VERGER DU COIN
 39 Principale sud, Compton
 OUVERT TOUS LES JOURS de 9h à 21h.
 samedi: 9h à 19h.

AU COMPTOIR
 Tél.: **835-9159**

Venez acheter vos pommes Blanche, Vista Bella et Meiba.

Nouveaux locaux projetés pour la Caisse pop d'Audet

par Yvon ROUSSEAU

AUDET — La Caisse populaire Saint-Hubert d'Audet, dont les locaux sont présentement installés dans une maison privée, projette de se construire de nouveaux locaux sur la pelouse du presbytère, acquis de la fabrique, il y a quelques mois.

Un certain nombre de citoyens d'Audet s'opposent à ce que l'environnement du presbytère soit saccagé et une pétition est même en circulation.

M. Marcel Labonté, directeur des communications à la Fédération des Caisses populaires Desjardins de l'Estrie, a indiqué que les travaux de construction devraient être exécutés au cours de l'automne.

M. Labonté a commenté que le terrain répond bien aux besoins de la Caisse populaire, étant situé près de l'église et du bureau de poste et offrant des avantages marquants de proximité pour les personnes âgées.

Le directeur des communications confirme avoir reçu une lettre de Mme Yvette Saint-Pierre-Choquette, ex-résidente d'Audet, qui proteste quant au choix du site, en alléguant que le parterre du presbytère, presque centenaire, est aussi le plus beau site boisé du village.

Sur ce point, M. Labonté précise que les conifères qui se trouvent sur le terrain de 70 pieds par 140 pieds ne sont pas centenaires, mais datent d'environ 25 ans.

Les dirigeants de la Caisse populaire d'Audet auraient pu prendre la décision d'acheter le terrain, mais ils ont préféré consulter leurs membres et convoquer une assemblée générale, le 31 mai dernier, laquelle a donné son accord au projet, en arrivant à la conclusion qu'il s'agissait du meilleur site possible.

Mme Brigitte Boucher, directrice de la Caisse populaire Saint-Hubert d'Audet, signale que c'est à tort que ceux qui font circuler la pétition soutiennent que tous les arbres de la pelouse du presbytère vont être coupés.

8,9%
Le financement intelligent

C'est simple. Le taux de crédit de Nissan de 8,9%* s'applique à toutes les Pulsar, tous les camions Costaud, toutes les Micra, Sentra, Stanza!

Et en plus de profiter d'un taux de crédit intelligent, vous pouvez même emprunter le montant total de votre achat!

Voilà une offre qu'on ne peut laisser passer.

Mais dépêchez-vous, elle se termine le 31 août 1989. Alors passez vite chez votre concessionnaire Nissan. Le génie des affaires... c'est vous qui l'aurez!

*Taux de crédit de 8,9% pour une période de 12 à 24 mois. Taux de crédit de 9,9% pour une période de 25 à 36 mois. Taux de crédit de 10,9% pour une période de 37 à 48 mois. Les taux de crédit Nissan s'appliquent aux voitures neuves Micra, Sentra, Stanza, Pulsar et aux camions Costaud neufs. Par exemple, pour un crédit de 10 000 \$ durant une période de 48 mois, à 10,9% approx., les mensualités seront de 257,97 \$. Le coût de l'emprunt est de 2 382,55 \$. Offre en vigueur pour un temps limité. Crédit sujet à approbation. Pour plus de détails, voir votre concessionnaire Nissan.



génial...et humain™

L'Association des concessionnaires Nissan du Québec

la tribune
 1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
 Tél.: 564-5450, J1K 2X8
 Journal quotidien publié à Sherbrooke par
 Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
 (division La Tribune)

Téléphones:
 Petites annonces: 564-0999
 Publicité: 564-5450
 Rédaction: 564-5454
 Abonnements: 564-5466

Courrier de deuxième classe:
 Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$110,00, 6 mois \$70,00, 3 mois \$40,00, 1 mois \$15,00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$165,00, 6 mois \$100,00, 3 mois \$65,00, 1 mois \$25,00. États-Unis et autres pays: 1 an \$350,00, 6 mois \$200,00, 3 mois \$125,00, 1 mois \$50,00.

"La Tribune" est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune. 29056

RÉGIONAL

Promenades Drummondville: à l'image d'une ruche animée

DRUMMONDVILLE (GP) — A moins d'une semaine de l'ouverture du complexe commercial Les Promenades Drum-

mondville, l'édifice du boulevard René-Lévesque prend l'aspect d'une ruche animée où s'activent des dizaines de travailleurs de toutes fonctions.



Plusieurs machines s'activent à la finition des terrains de stationnement.

nera lieu à la grande ouverture officielle, annoncée l'an dernier à l'occasion de la première pelletée de terre. Dignitaires

et commerçants seront reçus officiellement, mardi soir, alors que le grand public pourra envahir ce projet commercial de l'ordre de 50 millions \$ à compter de 9h, le mercredi 23 août.

Outre les grandes surfaces, qui occupent les extrémités du centre commercial, le mail central, éclairé par des puits de lumière, s'ouvre sur quantité de boutiques, une centaine, peut-on calculer. Des arbres, en particulier des ficus benjamins, ont été plantés aux différents endroits et des lampadaires, installés au centre du mail. Pour Drummondville, ce semble être le plus important investissement commercial de tous les temps. Ce projet est réalisé par la société Westcliff, déjà propriétaire de plusieurs complexes commerciaux.

A l'extérieur, des machines ronronnent allègrement, presque sans arrêt et des travailleurs livrent des pièces de bois ou de préfini.

A l'intérieur, même animation. Si quelques grandes surfaces sont fin prêttes, comme Sears ou Zeller's, des boutiques semblent encore loin de l'ouverture. On voit partout des ouvriers poser des moquettes ou des tuiles sur les planchers, du papier peint ou de la peinture sur les murs. Sur quelque 100 boutiques, une dizaine seulement semblaient terminées hier midi.

Ouverture officielle
La semaine prochaine don-

Lancement des travaux de construction hier

1000 emplois grâce au futur centre commercial à Arthabaska

par Maurice CLOUTIER
ARTHABASKA — Environ 1000 emplois directs, un bâtiment de 400 000 pieds carrés comprenant 100 boutiques et des grands magasins Sears, K-Mart et Provigo, voilà ce que sera le résultat, dans un peu plus d'un an, de l'investissement de 25 millions \$ lancé officiellement hier, à Arthabaska.

trentaine de demandes de location pour les boutiques, M. Adams a dit croire «que les espaces seront loués complètement pour l'ouverture», quelque part en septembre 1990.

répondant à des questions, M. Adams a aussi précisé que le ter-

rain de 1,8 million de pieds carrés permettra de réaliser, un jour, un agrandissement. Mais La Grande Place des Bois-Francis sera déjà de loin le plus important centre commercial de la région et marquera probablement le début d'une nouvelle ère commerciale.

cette conférence de presse depuis un bon moment. Il s'agit certes d'un jour mémorable dans la longue carrière du maire Roux et dans l'histoire municipale.

Malgré une certaine opposition provenant du quartier du futur centre commercial, il a rappelé

Le président des Développements Iberville Ltée, M. Marcel Adams, est venu donner le coup d'envoi des travaux de construction du centre commercial «La Grande Place des Bois-Francis», devant tout le gratin de la région.

Pour donner encore plus d'ampleur à l'annonce et convaincre les incrédules, M. Adams était accompagné de représentants des compagnies Sears, K-Mart et Provigo, qui occuperont respectivement des magasins de 65 000, 70 000 et 28 000 pieds carrés, dans le futur bâtiment construit sur un seul étage, à l'angle de la route 116 et du rang Blanchet.

M. Adams a noté que ces surfaces sont importantes, tout en tenant compte du bassin de population. A titre comparatif, le Sears du Carrefour de l'Estrie à Sherbrooke occupe une superficie de 100 000 pieds carrés.

Autres locataires

L'espace restant, soit 400 000 pieds carrés, sera occupé par une centaine de boutiques, un groupe de restaurants et le mail intérieur. Précisant avoir déjà une



M. Marcel Adams, président de Développement Iberville, et le maire d'Arthabaska, Pierre Roux, près d'une esquisse du futur centre commercial «La Grande Place des Bois-Francis»

Élections 89

Selon l'ex-président de la Société de développement industriel du Québec

«Le PL a respecté tous ses engagements»

par Gilles DALLAIRE

SHERBROOKE — Selon M. Gérard Tremblay qui a quitté le poste de président et de directeur général de la Société de développement industriel du Québec pour être le porte-bannière libéral dans le comté d'Outremont, le Parti libéral a respecté tous les engagements qu'il a pris en 1985 et il fera de même durant le mandat que les Québécois lui confieront le 25 septembre.

«Le déficit a été réduit de tout près de deux milliards de dollars, la différence entre l'impôt payé par les Québécois et celui que paient les Ontariens est tombé de 10,5 pour cent en 1985 à 1,5 pour cent cette année et le taux de chômage qui était de 11,8 pour cent, il y a quatre ans, a été réduit à 9,4 pour cent», a déclaré hier M. Tremblay qui était de passage à Sherbrooke avec M. Robert Benoit, candidat dans Orford, et Mme Liza Hébert, candidate dans Marguerite-Bourgeois.

Partenaire

Il a souligné que le gouvernement qui, jusqu'en 1985, était un entrepreneur et, de ce fait, un compétiteur des entreprises dans certains domaines, est devenu un partenaire des entreprises et que les efforts qu'il a déployés pour bâtir une structure industrielle solide ont déjà commencé à porter fruit.

«Particulièrement dans le secteur de la transformation des métaux de base, avec la construction



Gérald Tremblay

d'alumineries géantes qui donneront des emplois à des milliers de Québécois et qui consomment des quantités énormes d'énergie renouvelable», a-t-il expliqué en ajoutant que les quatre années de pouvoir libéral ont aussi été témoins de percées du Québec dans le secteur de la production des automobiles, de la haute technologie et de l'aérospatiale.

Un choix riche de retombées

M. Tremblay a rappelé que le Parti libéral s'est engagé à donner la priorité à la recherche et au développement pendant son second mandat et il s'est dit d'avis que ce choix ne pourra avoir que des retombées positives pour tous les Québécois.

Les trois visiteurs qui étaient guidés par M. André-J. Hamel, député de Sherbrooke, et Mme Monique Gagnon-Tremblay, députée de St-François, ont, en leur compagnie, visité l'usine de recyclage des pneus usés de la compagnie Animat et puis, rencontré les membres du comité exécutif de la Maison régionale de l'industrie.

Élections en bref

Loiselle répond au défi

DRUMMONDVILLE (RJ) — Confirmé candidat du PQ dans Drummond, Bernard Loiselle a répondu à son adversaire libéral Jean-Guy St-Roch relativement au défi lancé par ce dernier, à l'effet d'établir les véritables raisons de sa démission à titre de directeur général de l'ensemble folklorique Mackinaw.

«Si M. St-Roch veut parler d'un mouvement d'insatisfaction de certains membres de la troupe à mon égard et d'en faire un enjeu électoral, c'est qu'il connaît mal ce qui se passe dans une corporation à but non lucratif du domaine de la culture. S'il avait oeuvré 15 ans au sein d'une organisation semblable pour en faire l'une des plus performantes au Québec, on pourrait en parler. J'ai remis ma démission au conseil d'administration de Mackinaw, qui l'a acceptée. Pour moi, c'est un dossier clos. Je suis prêt à discuter avec lui de dossiers d'intérêt public quand il le voudra et où il le voudra. Mais les dossiers privés touchant les organismes appartiennent aux gens qui les composent et c'est à eux d'en discuter.

«Quant aux deux autres éventuels défis dont il fait mention, j'ignore sur quel sujet il veut m'attaquer mais je l'attends,» a-t-il rétorqué.

Assemblée d'investiture le 22 août

C'est le 22 août, à 19h30, au Centre récréatif communautaire du quartier Centre, que se déroulera l'assemblée d'investiture où sera choisi le candidat du NPD-Québec dans Sherbrooke. Jusqu'à présent, seul M. Mario Mercier a fait part de son intention d'être en lice.

Faut-il pleurer, faut-il en rire?

Est-ce le petit froid qu'il y a entre le NPD-Québec et son grand frère fédéral qui est responsable des deux lapsus que l'oeil le moins exercé peut relever sur l'invitation à l'assemblée d'investiture du 22 août que M. Alain Poirier, président du chapitre de Sherbrooke du NPD-Québec, a fait parvenir aux médias? Il y est fait mention de l'Association «néo-démocratique» du comté de Sherbrooke et du Centre récréatif communautaire du «cartier» Centre...

État lamentable de l'agriculture

Candidat à l'investiture du Parti québécois dans le comté de Richmond, Richard Arseneault soutient que les agriculteurs du Québec vivent présentement des années d'incertitude. Contrairement aux autres gouvernements provinciaux, celui de M. Bourassa laisse les agriculteurs se défendre seuls, juge M. Arseneault. Aucun appui de taille, aucune solidarité dans cette négociation où les principaux partenaires sont tous des États. Le laisser-faire libéral permet aussi à des profiteurs de s'enrichir sans se soucier de l'avenir et de l'environnement agricole. On n'a qu'à penser à la façon dont on manipule l'application du zonage, soutient le candidat.

Bulletin de candidature déposé

Le député libéral sortant de Richmond, M. Yvon Vallières, a été seul jusqu'à présent à remettre son bulletin de candidature dûment complété au directeur de scrutin du comté, M. Jean Hamel. Elu pour la première fois en 1973, M. Vallières qui a été défait en 1976 a repris son siège en 1981 et a été réélu en 1985.

Un vote pour le Parti 51 équivaut à un vote pour l'annexion aux USA

DEAUVILLE (AL) — La jeune formation politique pro-américain Parti 51 a lancé hier, à Deauville, sa première campagne électorale en vue du scrutin provincial du 25 septembre.

Ce nouveau parti, rendu officiel le 11 août, prône une politique d'annexion du Québec à la république américaine. «Un vote

ford, il présente les candidatures d'Yvon Rivest (Sherbrooke), d'Edmond Trudeau (Mégantic-Compton), de Michel Dostie (Richmond), d'Yvan Lapointe (Johnson), de Jean-Guy Pélouquin (Brôme-Missisquoi).

Le parti sera représenté également dans trois comtés de la région montréalaise.

Raisons

M. Perron a expliqué hier l'idée d'annexion par des considérations économiques, une approbation de la politique intérieure américaine et le rejet du Québec par cinq provinces canadiennes via l'Accord du Lac Meech.

«Deux provinces n'ont pas encore signé l'Accord et trois autres sont sur le point de revoir leur décision», signale-t-il.

«Les prix à la consommation sont plus bas aux États-Unis pour la nourriture, l'essence, le linge... Les voitures coûtent quelques milliers de dollars moins cher qu'ici», mentionne-t-il pour étayer son idéologie.

En matière d'avortement, M. Perron soutient également à la décision de Washington de transférer le coût entier de l'opération aux bénéficiaires.

André Perron admet n'avoir jamais entrepris de pourparlers avec des représentants américains, certain de n'obtenir aucune réponse de leur part. «Leurs diplomates ne voudraient certainement pas faire d'ingérence politique dans un autre pays», croit-il.

Le parti tiendra une conférence de presse à tous les mardis pour annoncer de nouveaux points à son programme électoral.



André Perron

pour le Parti 51 est un vote pour l'annexion avec les États-Unis», de lancer le chef André Perron, candidat dans le comté d'Orford.

En Estrie, ce parti compte six candidats officiels. En plus du chef Perron dans le comté d'Or-

Les travaux d'excavation sont déjà entrepris. Le président de Développements Iberville entend favoriser le recours à des entreprises régionales et à des travailleurs locaux pour le vaste chantier. Actuellement, la firme d'architectes Ian Martin et de consultants en ingénierie Lemieux, Royer et Associés de Sherbrooke sont déjà au dossier.

M. Adams qui a promis de réaliser un centre commercial d'avant-garde, est déjà propriétaire du Carrefour de l'Estrie, des Galeries de la Capitale à Québec, des Galeries Richelieu à St-Jean et du Bazar à Ville St-Laurent.

Tout sourire, le maire d'Arthabaska, Pierre Roux, a lancé aux invités: «Dieu sait que j'attendais

que la grande majorité de la population a démontré qu'elle voulait cet investissement, qui amènera de fortes retombées, dont des revenus de taxes annuels de l'ordre d'un million de dollars. Comme tout autre promoteur, Développements Iberville bénéficie d'une exemption de la taxe foncière, totale pour 1990 et 1991 et partielle pour 1992.

Alors que les industries et les commerces sont concentrées depuis toujours à Victoriaville, M. Roux est d'avis que ce projet va permettre à Arthabaska de se tailler une excellente place en matière de développement commercial.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

564-5450

Secrétaire légale

avec expérience en droit civil.
Salaire et avantages selon qualifications.
S'adresser à la secrétaire de Me Larkin
Beauchemin, Dussault & Ass.
75 Wellington nord, suite 400
Sherbrooke 3375

Atelier d'usinage situé à Sherbrooke est à la recherche d'un

COMMIS COMPTABLE

Autonome et possédant le sens de l'initiative. La personne sera responsable de la prise des commandes, planifier la fabrication en collaboration avec le contremaître, élaborer des feuilles de temps et le suivi de la fabrication. Aussi responsable des achats.

Compétences requises:

- D.E.C. en administration, option comptabilité.
- Ou expérience équivalente.
- Familier avec le domaine de l'usinage des métaux, ainsi que la connaissance de la dactylo et de l'anglais seraient des atouts.

Salaire selon compétences (à discuter).
Faire parvenir C.V. avant le 28 août:
Case 37, La Tribune
1950, rue Roy
Sherbrooke, J1K 2X8 3363

QUINCAILLERIE COOP

OFFRE D'EMPLOI

Le Centre Agricole Coop de l'Estrie, une importante entreprise opérant six quincailleries dans la région, recherche un

Gérant de quincaillerie

pour son magasin de Magog.

QUALIFICATIONS ESSENTIELLES:

- diplôme collégial ou l'équivalent
- bonne connaissance du milieu agricole
- expérience minimale de 2 ans dans une quincaillerie
- bilinguisme
- entreprenant, dynamisme, autonomie

Si vous possédez ces qualifications et aimez relever des défis, veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 28 août 1989.

Nous offrons un salaire concurrentiel et un plan d'avantages sociaux.

CENTRE AGRICOLE COOP DE L'ESTRIE
Re: Poste quincaillerie
1080 Galt Est
Sherbrooke, Qc
J1G 1Y5 3169

INSPECTEUR MUNICIPALITÉ DE NORTH HATLEY

Les principales tâches sont:

- faire respecter les règlements municipaux et les règlements de construction des bâtiments
- surveiller les différents travaux à l'intérieur de la municipalité.

Les exigences sont:

- de préférence bilingue
- connaissance en bâtiments
- expérience.

Conditions:

- demi temps (20 à 25 hres/semaine)
- salaire (à discuter).

Date limite: lundi, 21 août 1989 à 14h00.

Envoyer votre curriculum vitae à:

Village de North Hatley
Offre d'emploi
C.P. 30 - 210, rue Main
North Hatley, Qc
JOB 2C0 3379

Une entreprise manufacturière recherche

UNE(E) TECHNICIEN(NE) EN COMPTABILITE

Exigences:

Posséder 5 ans d'expérience dans la comptabilité de gestion ou la comptabilité financière.
Connaissance de l'informatique.
Connaissance de l'anglais.

Lieu: Région Magog-Orford
Poste permanent à temps plein.
Salaire compétitif.

Faire parvenir votre curriculum vitae le plus tôt possible à

Casier 32.
La Tribune
1950 rue Roy,
Sherbrooke, Qué.
J1K 2X8 3175